

## **Bilatérale SNUITAM-FSU/SG du 5 juillet 2018 sur AP 2022 CTM du 12 juillet 2018**

Le CTM du 12 juillet, hors un projet d'arrêté relatif aux élections professionnelles de fin d'année qui ne posait pas de problème et pour lequel l'avis des organisations syndicales était positif, prévoyait uniquement un point d'information sur "action publique 2022". C'est pourquoi nous avons choisi de faire un unique compte-rendu.

### **Bilatérale AP 2022**

Etaient présents pour cette bilatérale : Jérôme PITEUX de l'ASP, Vincent LOUAPRE du SEA Ile et Vilaine et Sylvie GUILLOU représentante du personnel au CT ministériel.

Le SNUITAM-FSU a accepté cette rencontre bilatérale afin d'y aborder certaines des préconisations arrêtées par le comité action publique 2022 pour le ministère.

Les travaux initiés dans le cadre des chantiers transversaux impacteront les agents dans leur rémunération et leur déroulement de carrière, l'exercice de leurs fonctions tout comme leur devenir au travers du chantier organisation territoriale de l'Etat. Mais pour ces chantiers relevant du niveau fonction publique les effets du développement du numérique et de la simplification se feront certainement sentir sur un temps plus long, pour celui sur les ressources humaines la concertation avec les organisations syndicales est engagée et l'on peut dire mal engagée, et enfin pour ce qui concerne l'organisation territoriale de l'Etat, nous envisageons un travail spécifique sur le sujet à la rentrée puisqu'une communication devrait être faite courant juillet.

Un ajout : Aucune communication n'a été faite en juillet, hors le rapport AP 2022 dont la publicité n'est pas le fait du gouvernement et deux circulaires du premier ministre. Nous reviendrons sur ce sujet dans un autre document.

### **Les préconisations du comité AP 2022 pour le ministère**

- **Rationaliser le réseau des chambres d'agriculture.** S'il y a un réseau régional plus affirmé, il y aura régionalisation du financement. Pas d'opposition du ministère mais problème de calendrier.
- mettre en place le **principe "d'usager payeur" pour les contrôles sanitaires** afin de conforter ce secteur mais à ce stade pas de précision sur le vecteur qui sera utilisé (taxe ou redevance). C'était une proposition du ministre.

- **Re-centraliser l'autorité de gestion des mesures FEADER** co-financées majoritairement par l'Etat avec une interrogation sur le positionnement de l'association des régions de France (ARF) qui demeure. Pas d'opposition du ministère
- **Transférer l'instruction des dossiers d'aides agricoles à l'ASP.** Pas d'opposition du ministère

### **Ce qui est ressorti de notre préparation SNUITAM-FSU, ce que nous avons porté concernant les SEA et ce que nous déduisons de cette entrevue**

Nous avons démonté l'argumentation de l'administration concernant les refus d'apurement et donc le coût pour l'Etat et l'homogénéisation des pratiques entre département. Un transfert de l'instruction n'étant pas plus apte que les dispositions mises en œuvre actuellement à améliorer la situation.

Pour nous ce qui se cache derrière est bien la singularité de l'organisation de gestion des aides au regard de ce qui se passe ailleurs avec des services de l'Etat qui instruisent pour le compte d'une agence ou de régions.

Nous avons ensuite interrogé les possibles conséquences de la nouvelle PAC, actuellement en discussion au niveau européen sur l'exercice des missions des agents en charge de l'instruction des dossiers, de leur paiement et des contrôles terrain. Nous vous invitons sur ce point à consulter la fiche d'information de la commission européenne intitulée "budget de l'UE : la politique commune après 2020"

Et nous avons interrogé les conséquences prévisibles des applications OSIRIS et ISIS sur l'évolution du travail des agents.

En croisant ces éléments, il nous est apparu, quelle que soit la décision finale que les contrôles terrain effectués par l'ASP allaient fortement diminués, que déjà certains dossiers se retrouvaient en paiement sans passer par la case instructeur ; qu'avec la technologie satellitaire mise en œuvre, le niveau d'erreurs devrait baisser, etc. Ce n'est pas pour demain, certes, mais les conséquences en terme d'effectifs nous sont clairement apparues.

Ce sont ces éléments que nous avons porté lors de cette bilatérale. Puisque, bien entendu il ne faut pas mettre en péril le paiement des aides, il n'y aura pas de précipitation

Un autre scénario pourrait être envisagé. L'agenciarisation étant entendu par certains comme une volonté de faire échapper des effectifs à l'autorité du préfet comme nous vous l'avions déjà dit.

### **Ce que nous a dit le secrétaire général**

Reprise de l'argumentation déjà usée sur les refus d'apurement et la différence de pratiques mais également nouvelle PAC avec une modification de l'instruction et des contrôles. Une évolution vers un contrôle plus administratif avec des métiers d'instruction et de contrôle moins séparés qu'aujourd'hui ; une inter-départementalité plus importante avec une unicité de traitement. A savoir que l'ASP peut déjà aujourd'hui intervenir pour appuyer un département éloigné.

## CTM du 12 juillet

Notre intervention préalable au CT ministériel se borne donc à une série de demandes d'état des lieux de différents services pouvant être impactés selon les décisions prises au niveau gouvernemental. Nous ne pouvons, en effet, nous satisfaire de l'annonce orale de possibles transformations sans garder en tête l'objectif affiché de suppression massive de postes au niveau de la fonction publique d'Etat.

### Intervention préalable FSU au CTM

En raison du souhait de la DPMA de **déléguer la gestion des Autorisations Européennes de Pêche (AEP) et Autorisations Nationales de Pêche (ANP) au secteur privé** (organisations de producteurs), nous demandons une information sur le sujet ainsi qu'un état des lieux des agents des services déconcentrés travaillant pour ces missions (appartenance ministérielle MAA ou MTES, DIRM ou DDTM, et lieu d'affectation).

En raison d'un possible transfert des **gestionnaires des aides PAC** à l'ASP dans le cadre d'AP2022 mais également des évolutions à venir dans le cadre de la nouvelle PAC, la FSU demande communication d'un état des lieux exhaustifs de ces personnels : démographie par SEA avec nombre de départs en retraite potentiels jusqu'en 2022, corps d'appartenance des agents.

Pour l'ASP, nous demandons le même état des lieux pour les directions régionales concernant les agents en charge du paiement mais également des contrôles.

Pour ce qui concerne la **gestion des aides du 2ème pilier de la PAC**, nous souhaitons connaître le nombre d'agents qui pourrait être impacté par un éventuel transfert des mesures essentiellement co-financées par les régions à celles-ci

Nous vous rappelons, d'autre part, la demande faite dans cette instance d'une étude d'impact concernant les deux scénarios possibles si une évolution organisationnelle de la gestion des aides PAC était retenue.

En raison de possibles **mutualisations des secrétariats généraux des directions départementales** dans le cadre d'AP 2022, nous demandons également un état des lieux des personnels de ces services avec projection de départs en retraite prévisibles jusqu'en 2022.

La démographie des services est importante pour éclairer le futur. La transparence, prônée par notre ministère, passe, vous le comprendrez, par la mise à disposition des représentants du personnel de tout élément demandé permettant d'éclairer l'évolution des services sur un temps plus long et ce afin de mieux appréhender les enjeux véritables des transformations organisationnelles à venir. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences mises en œuvre au ministère devrait faciliter la démarche.

Enfin, nous souhaitons savoir à quel moment le ministre présentera son plan de transformation ministériel. Nous vous rappelons que pour certains ministères les plans sont arrêtés. Au MTES/MCT, la présentation aura lieu cette semaine en présence des ministres. Le mode opératoire diffère-t-il selon les ministères avec pour certains annonce du plan de transformation et pour d'autres mise en œuvre au fil de l'eau sans annonce préalable ?